

Validation des études en Masters ISRI, 2IBS et MIAGE 2012-13

MCC

Pour valider la **chacune des années des Master spécialités MIAGE et 2IBS**, il faut cumuler 60 points ECTS et obtenir:

- une moyenne supérieure ou égale à 10/20 calculée sur toutes les UE sauf les UE projet professionnel.
- une note au moins égale à 8 sur 20 sur toutes les UE hors UE projet professionnel
- une moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour l'UE projet professionnel.
- la moyenne globale de toutes les UE sur les deux années sera prise en compte pour la délivrance d'une mention
- Les mentions sont attribuées aux étudiants suivant le barème ci-dessous :
 - La mention « assez bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 12,
 - la mention « bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 14,
 - la mention « très bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 16.

Toutes les UE sont en contrôle continu.

Règles du contrôle continu :

- Au moins trois notes sont données aux étudiants au cours du semestre. La nature et le nombre des travaux notés sont laissés à l'appréciation des enseignants.
- Une seule absence d'un étudiant à un contrôle d'une UE peut justifier d'une défaillance pour cet étudiant à l'ensemble cette UE. Toutefois, il est laissé à l'enseignant de l'UE l'initiative de contrôles de rattrapage en cas d'absence justifiée.
- En début de semestre, chaque enseignant doit informer les étudiants du nombre et de la nature des épreuves du contrôle continu.

Un examen écrit sera organisé pour les étudiants ne pouvant pas suivre le contrôle continu (étudiants salariés à plein temps, étudiants arrivés après le 15/10, ou étudiant absent à un contrôle pour lequel l'enseignant ne peut pas faire de rattrapage).

Le redoublement en deuxième année de Master n'est pas automatique, le jury statuera sur cette éventualité au cas par cas. En cas de redoublement en Master, l'étudiant doit repasser toutes les épreuves des UE dont la moyenne est inférieure à 10.

ATTENTION ! IL N'Y AURA PAS DE SESSION DE RATTRAPAGE !!

Désormais, un étudiant qui a moins de 8/20 de moyenne au contrôle continu redouble

Choix des UE optionnelles

Le nombre de places par UE optionnelle est limité à 32 étudiants soit le nombre maximum d'étudiants pour un groupe à l'UPJV.

Les étudiants **auront jusqu'au 01/03** pour faire leur choix pour le second semestre à l'application web d'adresse :

<http://stic.u-picardie.fr/inscriptions>

Emploi du temps en ligne

L'emploi du temps à jour est consultable à l'adresse : **http://stic.u-picardie.fr/edts_stic**